

**Coteau  
du-Lac**



# **COMITÉ DE DÉMOLITION**

**18 février 2026**

# 1. Demande de démolition d'un bâtiment principal

**Adresse:** 30, rue Dupuis

**Date de construction:** 1982

**Effet de la demande:**

Permettre la démolition d'un bâtiment de (2) étages utilisés à des fins résidentielles.

**Programme de réutilisation du sol:**

Construction d'un bâtiment principal unifamilial de deux (2) étages qui serait utilisé à des fins résidentielles.

**Parution de l'avis public:**

4 février 2026

# 1. Demande de démolition d'un bâtiment principal

## Situation existante:



Bâtiment de (2) étages,  
utilisé à des fins  
résidentielles.

# 1. Demande de démolition d'un bâtiment principal

## Situation existante:



Côté gauche du bâtiment

# 1. Demande de démolition d'un bâtiment principal

Situation existante:



Côté droit du bâtiment

# 1. Demande de démolition d'un bâtiment principal

## Situation existante:



Arrière du bâtiment



# 1. Demande de démolition d'un bâtiment principal

À la suite d'une analyse globale de l'état du bâtiment et de sa conformité aux normes actuelles, plusieurs éléments justifient la présente demande de démolition :

- Le bâtiment est inoccupé depuis une période prolongée et présente un état de dégradation avancé résultant d'un manque d'entretien.
- L'immeuble ne possède aucune valeur patrimoniale reconnue ni intérêt architectural particulier.
- La configuration structurale existante est désuète et inefficace, notamment à l'étage, où la pente des plafonds limite l'usage fonctionnel des espaces.
- La mise à niveau du bâtiment afin de satisfaire aux normes énergétiques actuellement en vigueur est irréalisable dans un cadre de rénovation raisonnable.
- La transformation antérieure du garage intégré ne respecte pas les exigences de conformité applicables.
- Le manque d'entretien de la végétation mature entourant le bâtiment a contribué à des problématiques d'humidité affectant l'intégrité de la structure.
- Les coûts requis pour une rénovation complète excèdent de façon significative la valeur marchande actuelle de l'immeuble.
- Les matériaux de parement extérieur en pierre des champs sont dans un état ne permettant pas leur récupération ou leur réutilisation.

# 1. Demande de démolition d'un bâtiment principal

## Projet de remplacement:



Maison  
unifamiliale  
isolée 2  
étages

# 1. Demande de démolition d'un bâtiment principal

## Unité de voisinage:



28, rue  
Dupuis

# 1. Demande de démolition d'un bâtiment principal

## Unité de voisinage:



32, rue Dupuis

# 1. Demande de démolition d'un bâtiment principal

## Unité de voisinage:



29, rue Dupuis

FIN

